

# CONSEIL de Développement de Cap Atlantique

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

Mandat 2014 - 2020



Pour faire pousser  
des idées...



Complément de la démocratie représentative, le Conseil de développement a vocation à être régulièrement **consulté par les instances de gouvernance de l'intercommunalité** (élus du Bureau et du Conseil Communautaires). Le Conseil de Développement est un **organe consultatif**. Il représente les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Il est librement organisé et composé à l'échelle locale ; c'est un lieu privilégié d'échanges.

**La constitution d'un Conseil de Développement est obligatoire dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, comme celle de Cap Atlantique qui en compte déjà 73 000. Le Conseil de Développement de Cap Atlantique a été créé par délibérations du Conseil Communautaire du 24 juin 2004 et du 10 septembre 2014.**

Face à l'institutionnalisation de l'information, de la participation et du débat public, les Conseils de développement et leur principe de libre administration sont une réponse à la demande de plus de démocratie participative. Ils contribuent à faire émerger les agglomérations.

Le Conseil de Développement a pour mission de faire émerger des idées, des propositions pour l'aménagement et le développement durable d'un territoire. À la demande des élus, il émet un avis consultatif sur les projets structurants de Cap Atlantique. Il peut également et librement être force de proposition sur tout sujet.

**Il peut être consulté sur toute question relative à l'agglomération**, en particulier sur le projet d'agglomération ou ce qui tient lieu de projet d'agglomération, comme le **SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale), le **P.L.H.** (Programme Local de l'Habitat), le **P.C.E.T.** (Plan Climat Energie Territorial) pour leur élaboration initiale et leurs révisions.

Le Conseil de Développement intervient sur saisine, soit du Président de CAP Atlantique, soit des assemblées délibérantes (Conseil et Bureau Communautaires) et par auto-saisine décidée par le Bureau ou l'assemblée plénière du Conseil de Développement.

Les membres du Conseil de Développement peuvent aussi participer aux consultations faites par d'autres collectivités territoriales comme les Conseils Départementaux ou Régionaux.

CONTEXTE LÉGISLATIF

► **LA LOI DU 25 JUIN 1999, dite loi Voynet**  
Les Conseils de Développement émanent de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT). Cette loi a pour objectif une démocratie plus participative et un développement plus durable et harmonieux.

► **LA LOI DU 7 AOÛT 2015** dite loi Notre (Nouvelle organisation Territoriale de la République) précise notamment le fonctionnement des conseils de développement en y incluant dans sa composition des représentants de la communauté scientifique et en y excluant les conseillers communautaires. Elle définit aussi l'obligation de présenter un rapport d'activités annuel devant son assemblée plénière et le Conseil communautaire de l'agglomération.

Cette loi réaffirme également le rôle d'un conseil de développement : *"Chaque Conseil de développement s'organise librement. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable des territoires"*.

2  
RAPPEL  
FONCTIONNEMENT

Conformément au règlement intérieur adopté le 16 octobre 2014

► **LE PRÉSIDENT** du Conseil de Développement, **Olivier LE BAUBE**, représente de façon permanente le Conseil, notamment auprès des élus et de l'administration de CAP Atlantique.

► **LE BUREAU**, élu lors de la première assemblée plénière est composé d'un Président, d'un Vice-Président - **René-Claude MIGAUD** - et d'un Secrétaire - en attente de nomination - et de 16 représentants titulaires ou suppléants répartis par collèges.

Le Bureau a pour mission d'assister le Président du Conseil de développement dans l'exercice de ses fonctions.

Il prépare l'ordre du jour des assemblées plénières du Conseil de Développement, et étudie

notamment les avis et rapports qui seront soumis aux assemblées plénières. Il assiste le Président dans la formalisation des décisions prises lors de ces assemblées.

► **LES GROUPES DE TRAVAIL**

Aujourd'hui, 38 membres du Conseil ont déjà intégré les groupes de travail. Voir Zoom page 4.

► **LES RÉUNIONS PLÉNIÈRES**

Le Conseil de Développement se réunit en séance plénière au moins une fois par an.

Lors de ces assemblées, outre l'adoption du compte-rendu de la séance précédente, le

Conseil de Développement peut être amené à voter des avis, valider des travaux, prendre connaissance du rapport d'activités annuel, choisir des orientations, auditionner des intervenants extérieurs au Conseil.

**LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

- Un cadre référent, **25 %** d'un Equivalent Temps Plein (ETP) : **Stéphanie BOYER-LECHAT**
- Une assistante pour le suivi administratif, **20 %** d'un ETP : **Angélique PERRAUD**
- Budget 2017 : **4 365 €**.  
Source compte administratif
- Budget primitif 2018 : **5 600 €**.



## → Les membres du bureau

**EN COURS DE  
RENOUVELLEMENT**



**Président** Olivier LE BAUBE

**Vice-Président** René-Claude MIGNAUD

**Secrétaire** à pourvoir

### Titulaires

Christine CHATAL  
Gérard LEMERLE  
Lionel CHARTEAU  
Christophe VIGUIER  
René-Claude MIGNAUD

### Suppléants

Lionel IMBERT  
Pierre-Marie CHARIER  
Pascal CHELLET  
Henry STERN  
Michel CHELET  
Jean-Claude CHOURAQUI



## → Les autres membres

### Collège 1 | Activités économiques – tourisme

BODIGUEL David  
CHARIER Pierre-Marie  
CHATAL Christine  
COMBAUD Pierre-Yves  
COMTESSE Myriam  
CROCHET Yves  
DEVILLAIRS Cyrille  
GERARD Pascal  
LE FOLL Catherine  
IMBERT Lionel  
LEMERLE Gérard  
LOUIS Gérard  
MARY Franck  
MARSAC Gérard  
MORICET Christian  
NEUMEYER Michaël

### Collège 2 | Activités agricoles – maritimes

CHARTEAU Lionel  
CHELLET Pascal  
CRUSSON Didier  
HUITRIC Catherine  
GALLAS Jean-Philippe  
METAYER Pascal  
PAIN Gérard  
RENAUD Pascal  
SABLE Christophe

### Collège 3 | Activités de service

AVERTY Luc  
DETURMENY Lydia  
GUILLET Frédéric  
HARION Véronique  
LEROY Olivier  
MAHÉ Eric  
SEVENO Laurent  
VIGUIER Christophe

### Collège 4 | Activités associatives

CHELET Michel  
COLMAIRE Cyrille  
COLIN Yannick  
GUYADER Jean-Jacques  
LE GARS Bernard  
MIGNAUD René-Claude  
PELON Gilles  
PLISSONNEAU Alain  
RODRIGUES Peggy  
STERN Henry  
VAN DEN BROUCKE Alain

### Personnalités qualifiées

CHEREAU Denis  
CHOURAQUI Jean-Claude  
LE BAUBE Olivier

### Collège 5 | Les élus de Cap Atlantique

Yves MÉTAIREAU, Maire de La Baule-Escoublac,  
Président de Cap Atlantique

Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande

Pascal NOEL-RACINE, Maire de Herbignac,  
2<sup>e</sup> Vice-Président de Cap Atlantique

Yves LAINÉ, Maire du Pouliguen,  
3<sup>e</sup> Vice-Président de Cap Atlantique

Jean-Pierre BRANCHEREAU, Maire de La Turballe,  
4<sup>e</sup> Vice-Président de Cap Atlantique

Chantal BRIERE, Maire de Saint-Lyphard,  
5<sup>e</sup> Vice-Présidente de Cap Atlantique

Michèle QUELLARD, Maire Le Croisic,  
6<sup>e</sup> Vice-Présidente de Cap Atlantique

Adeline L'HONEN, Maire de Batz-sur-Mer,  
7<sup>e</sup> Vice-Présidente de Cap Atlantique

Françoise FONMARTY, Maire de Férel,  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente de Cap Atlantique

Jean-Claude BAUDRAIS, Maire de Pénestin,  
9<sup>e</sup> Vice-Président de Cap Atlantique

Ce collège ne prend pas part aux votes.

## → L'actualité des groupes de travail

### → 1. Groupe de travail SCoT

**Pilotes :** Christophe VIGUIER - Didier CRUSSON

Le groupe de travail a poursuivi son action en préparant la contribution du Conseil de Développement et en participant à la phase d'enquête publique du SCoT programmée au cours de l'été 2017. La contribution est reprise in extenso page 7. **L'approbation du SCoT dans sa version révisée** a été entérinée le 29 mars 2018.

### → 2. Groupe de travail Mutualisation

**Pilotes :** Olivier LE BAUBE, Alain DAVID, Jean-Claude CHOURAQUI

Après l'approbation du schéma de mutualisation des services communaux et intercommunaux le 15 décembre 2017, les travaux des membres du groupe se sont orientés dans **l'accompagnement opérationnel du schéma** en collaboration avec les instances de pilotage dédiées. Le rapport sur l'état de la mutualisation, produit par Cap Atlantique, permet déjà au groupe de constater les avancées en la matière et leurs impacts financiers. Le groupe espère voir se **développer les initiatives de mutualisations**, notamment entre communes voisines.



### → 3. Groupe de travail Economie et Investissements

**Pilotes :** Cyrille LEPINE, Christine CHATAL, Jean-Luc MAGUERO

Le processus de **révision du SAE (Schéma d'Accueil des entreprises)** relancé en février 2017 par les élus communautaires n'a pas généré de nouveaux travaux au sein du groupe. Seul le SAE dans sa version révisée a été présenté au Bureau du Conseil de Développement.

### → 4. Groupe de travail Environnement

**Pilotes :** Pascal CHELLET, Gérard PAIN, Gilles PELON

Depuis 2015, le domaine de la **qualité des eaux** mobilise les membres du groupe. Les activités du groupe s'orientent cependant depuis 2018 également vers la thématique de **prévention des inondations** dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de Cap Atlantique.

### → 5. Groupe de travail Vie en Société

**Pilotes :** Henri STERN et Alain VAN DEN BROUCK

La définition du **schéma directeur vélo** a, pour l'essentiel, mobilisé les membres du groupe, regrettant toutefois que leur intégration tardive au comité de pilotage ait limité une phase d'implication en amont favorable à une contribution active et pas seulement à une étape d'information.

## → Les réflexions avec les autres Conseils de développement | 2017

**La thématique « Transport domicile/travail » se poursuit avec les Conseils de développement de la Carène, Sud Estuaire, Pays de Pontchâteau, Loire et Sillon.**

**Rappel :** l'objectif de la réflexion commune est de mutualiser les problématiques pour **trouver ensemble des solutions opérationnelles** qui favorisent la multimodalité des transports entre le domicile et le travail au bénéfice des entreprises et des salariés et limitent l'usage individuel de la voiture.

À l'automne 2017, une enquête auprès d'une trentaine d'entreprises situées au cœur de parcs d'activités de chaque territoire a été réalisée pour connaître le niveau d'attente des salariés et des dirigeants sur la thématique transport domicile/travail.

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS sur 77 retours de questionnaires

● **50 %** déclarent que leur travail nécessite de la mobilité ;

- **25 %** déclarent que leur entreprise met à disposition des moyens de transport ;
- **19 %** déclarent profiter de leur trajet domicile/travail pour accomplir d'autres activités ;
- **33 %** se déclarent disposés à changer ou compléter leur mode de transport ;
- Dans cette dernière hypothèse, **58 %** d'entre eux opteraient pour le covoiturage, **35 %** pour le transport en commun et **7 %** pour le vélo.
- Les obstacles mis en évidence qui freinent les changements de modes de transport sont essentiellement : la perte de liberté et les horaires peu adaptés au rythme d'activité.
- **90 %** déclarent ne pas avoir eu connaissance d'actions menées par leur entreprise pour les informer sur le sujet de la mobilité domicile/travail.

Ces éléments peuvent encourager à :

- Mieux faire connaître les dispositifs de transport domicile/travail (avantages en nature et ou fiscaux...);
- Favoriser l'échange en interne dans les entreprises pour mieux cerner l'offre et la demande dans le domaine du covoiturage ;
- Faire remonter auprès des élus de chaque agglomération le niveau d'attente en matière de transport en commun.

Un plan d'actions sera proposé aux élus fin 2018-début 2019.





Assemblée plénière 2017 du Conseil de Développement de Cap Atlantique à la Salle de la Roche Blanche à Saint-Molf.

**Le Conseil de Développement a été accueilli à la Salle de la Roche Blanche à Saint-Molf par Hubert DELORME, maire de Saint-Molf et membre du bureau de Cap Atlantique en charge de la commission d'appels d'offres.**

Yves METAIREAU, maire de La Baule-Escoubac et président de Cap Atlantique, a réaffirmé la nécessité de travailler avec le Conseil de Développement pour, la richesse des échanges et l'engagement de ses membres bénévoles.

Après l'adoption du compte-rendu de l'assemblée plénière du 10 mars 2016, Olivier LE BAUBE président du Conseil de Développement, a détaillé le rapport d'activités de mars 2016 à avril 2017, avec l'appui de Pascal CHELLET et Gérard PAIN, Christophe VIGUIER et Henry STERN, respectivement pilotes des groupes de travail Environnement, SCoT et Vie en société.

Le rapport d'activités a été l'occasion de rappeler les missions du Conseil de Développement, son fonctionnement, sa composition, les travaux des groupes de travail, du bureau, les 3 avis rendus sur la mutualisation des services communaux et intercommunaux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Avant de laisser s'installer l'échange avec l'assemblée, le président a présenté les perspectives d'activités de l'année 2017/2018. Elles étaient orientées en priorité vers :

- le SCoT,
- la mise en œuvre du schéma de mutualisation,
- la révision du Schéma d'accueil des Entreprises,
- le futur schéma directeur vélo,
- la nouvelle organisation intercommunale du tourisme avec la Société Publique Locale dédiée,

- la nouvelle compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations –,
- le projet de reconversion du Petit Séminaire de Guérande.

Les autres sujets (comme par exemple les transports en lien avec la Conseil de Développement de la Carène) traités par les groupes de travail restent cependant toujours d'actualité.

Distribué en séance et disponible en version numérique sur le site internet de Cap Atlantique, le rapport d'activités répond à une obligation de la loi NOTRe.

La richesse des échanges avec les élus et l'assemblée du Conseil de Développement ont fait ressortir les idées suivantes :

- volonté des membres du Conseil de Développement de **saisir plus souvent les élus** pour participer aux activités des groupes de travail ; demande validée par les élus ;
- conscience des membres du Conseil de Développement que beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine de la qualité des eaux, mais que **la vigilance reste nécessaire concernant le réseau d'eaux pluviales, la surveillance des bassins, le suivi des cales de carénage et des curages des ports ;**
- la nécessité d'une **meilleure connaissance du phénomène du développement des algues vertes** à l'échelle des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) ;
- **entretenir et mieux faire connaître la culture du risque**, en particulier en matière d'inondation. Même si la solidarité nationale intervient en cas de catastrophe, Yves METAIREAU a dit regretter ne pas pouvoir

créer un grand syndicat mixte dans ce domaine. Il reste nécessaire de continuer le travail de prévention sur la culture du risque tant pour les particuliers que pour les professionnels ;

- le développement du **dispositif « Cap à l'abri »** rappelé par Chantal BRIERE, permet une meilleure prise en considération du risque grâce notamment au diagnostic de vulnérabilité ;
- **la révision du SCoT**, telle que proposée par les instances communautaires dans sa phase de concertation, apparaît utile aux membres du Conseil de Développement. Ils soulignent cependant la nécessité d'en **évaluer les actions annuellement**, si possible ;
- **encourager davantage les démarches de mutualisation** y compris à une échelle inférieure à celle des 15 communes,

Avant de clore la séance, Olivier LE BAUBE a remercié l'assemblée pour sa participation et les membres des groupes de travail pour leur investissement.



Yves METAIREAU, Hubert DELORME et Olivier LE BAUBE.

## → Des réunions de bureau décentralisées

*Depuis janvier 2017, les réunions de bureaux ont été à plusieurs occasions décentralisées dans des lieux emblématiques et ou insolites du territoire.*

C'est ainsi que le bureau du 12 mai 2017 s'est tenu à **l'Océarium du Croisic**; occasion idéale de découvrir le 3<sup>e</sup> site de visite de Loire Atlantique.

Dans le même esprit d'ouverture et de découverte, le bureau du Conseil de Développement du 23 juin s'est déroulé à Férel, sur **l'exploitation agricole**

**Crusson**. Outre son intérêt pédagogique, la visite a mis en relief les complexités rencontrées par les agriculteurs, dans un contexte où la réglementation reste le principal frein au développement de leurs activités.

Le bureau du 28 juillet 2017 s'est quant à lui tenu à Mesquer à l'entreprise **Skol ar mor**, "chantier-école" de charpenterie de marine, Centre International de Transmission des Savoir-faire Traditionnels Maritimes.

*Deux dossiers, en marge de l'activité des groupes de travail, ont été traités au sein du bureau du conseil de développement.*

À la demande d'Yves Métaireau, Président de Cap Atlantique, une réflexion a été menée aux côtés de l'Office Intercommunal des Sports pour imaginer ensemble **des solutions en faveur de la pratique du sport à l'échelle du territoire**. Un projet d'application numérique dédiée est actuellement à l'étude.

Le second dossier concerne **la réhabilitation du Petit séminaire de Guérande**, pour lequel Le président Yves Métaireau avait aussi missionné certains membres du bureau pour proposer un modèle économique apte à valoriser au mieux le patrimoine historique du petit séminaire sans engendrer un financement trop lourd à supporter pour Cap Atlantique grevant ainsi les marges d'investissements futurs de l'agglomération pour plusieurs années.

12 mai 2017 - Bureau du Conseil de développement à l'Océarium du Croisic, accueilli par ses dirigeants, Nadine et Stéphane AUFFRET.



28 juillet 2017 - Visite guidée de Skol ar mor à Mesquer, chantier-école et atelier de charpenterie de marine, par Mike NEWMEYER.



23 juin 2017 - Découverte de l'exploitation agricole Tregus à Férel, guidée par Karine et Didier CRUSSON, leurs dirigeants.

### → Chiffres clés :

Réunions de bureau : **10**

Réunions de Groupe de travail :

- Economie / investissement : **1**

- Environnement : **2**

- Mutualisation : **3**

- SCoT : **4**

- Vie en société : **5**

Réunions inter-Conseils de Développement : **3**

## Les avis rendus

### ➔ Avis sur la révision du SCoT de Cap Atlantique | 19 septembre 2017

*Le processus de révision du SCoT a fait l'objet d'une réelle concertation avec les élus et les services de Cap Atlantique, lors de nombreux échanges au sein du Conseil de Développement. Il en ressort les éléments suivants :*

**1** Le Conseil de Développement constate et regrette un **traitement déséquilibré entre les politiques publiques**. Certaines orientations sont assorties de données chiffrées, de prescriptions plutôt claires, comme par exemple dans les domaines de la biodiversité, trame verte et bleue, espaces agricoles, qualité de l'eau, l'aménagement du littoral, le développement démographique et l'habitat.

D'autres relèvent davantage du domaine de l'intention déjà évoquée dans le PADD ; c'est en particulier le cas pour les transports et la mobilité, le développement touristique et économique, l'équipement du territoire en Très Haut Débit.

Même si ce déséquilibre apparent semble pouvoir être compensé par la **création et l'exploitation d'indicateurs**, le Conseil de développement préconise d'en retenir un nombre limité, simple et fiable, permettant de **mesurer annuellement**, et non tous les 6 ans, la réalisation des objectifs en corrélation avec des budgets préalablement définis. Ces indicateurs pourraient utilement apparaître dans le Rapport annuel d'activités et de Développement Durable de Cap Atlantique.

**2** Le Conseil de Développement regrette l'**absence de précisions des moyens** (financiers, techniques, humains et juridiques) à mettre en œuvre et à mobiliser, tant par l'Intercommunalité que par les communes pour atteindre les objectifs du DOO (Document d'Objectifs et d'Orientation), a fortiori dans un contexte de mutualisation des services, de restriction budgétaire et de nécessaire optimisation de l'usage de l'argent public. Même si la définition de tels moyens n'est pas du ressort du SCoT, le Conseil de Développement estime nécessaire de les préciser.

**3** Le Conseil de Développement attendait enfin un **approfondissement** sur les points suivants pour donner au nouveau SCoT **une dimension prospective plus en rapport avec la vision du territoire à l'horizon 2035 :**

- **Favoriser le développement d'un volet « formation »** de type classes préparatoires en lien étroit avec les spécificités et les acteurs du Territoire de Cap Atlantique (Tourisme, activités nautiques et maritimes, ostréiculture, saliculture, agriculture) et ses potentiels d'innovation (Energie Marine renouvelable, bio ressources marines et agricoles, ... ) ;
- **Répondre aux besoins des habitants dans le domaine de la santé** pour en particulier : prévenir la désertification médicale, favoriser et soutenir le maintien à domicile des seniors, encourager le développement des filières



domotiques et de l'innovation dans les services à la personne ;

- **Préserver les commerces de proximité dans les centres-villes** en repensant en particulier les plans de circulation et de stationnement et en limitant l'implantation ou l'extension des grandes surfaces en périphéries des villes, le tout en cohérence avec le schéma d'accueil des entreprises.

Là encore, même si un SCoT n'intègre pas à la base les politiques de transport, de santé et de formation, **il semble nécessaire de les rendre compatibles** avec le nouveau SCoT.

Ce nouveau SCoT, au stade de son arrêt, démontre une ambition forte des élus et des personnes publiques associées, à la recherche de l'équilibre entre les activités humaines et la nature pour un développement harmonieux du territoire de Cap Atlantique.

## LES PERSPECTIVES 2018-2019

*Les perspectives d'activités de l'année 2018/2019 s'orientent en priorité vers :*

- **le suivi des indicateurs du SCoT** depuis son approbation en décembre 2017 ;
- **la révision du SAE (Schéma d'Accueil des Entreprises)** et la contribution à la définition d'une politique économique globale ;
- **la contribution à la mise en œuvre du schéma de mutualisation ;**
- **la contribution au projet de création du Conservatoire intercommunal de musique à Guérande.**
- **la concertation sur le projet de création de Maison de l'intercommunalité et de Pôle d'affaires à La Baule-Escoublac.**
- **la contribution au développement d'une application dédiée à la pratique du sport à l'échelle du territoire de Cap Atlantique** en collaboration avec le milieu associatif.

Les autres sujets traités par les groupes de travail restent cependant toujours d'actualité.



